

Chaque mois, le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique propose une sélection d'informations, d'innovations et d'expérimentations venues d'ailleurs. Elle ne prétend nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale, ni contribuer à leur transposition dans le contexte hexagonal. Elle est constituée de choix délibérément subjectifs effectués par les chargés de mission du département dans le cadre de leurs recherches et de leurs rencontres. Que ces informations suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est de contribuer à animer le débat sur l'avenir des modèles sociaux.

Vous pouvez naturellement alimenter ce recueil en transmettant toute information que vous jugerez utile au contact suivant : delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr

février 2013

► La curiosité du mois



À travers un programme mis en œuvre par l'*Unique Identification Authority of India* (*UIDAI*), l'**Inde** a expérimenté un programme d'identification biométrique auprès de 200 millions d'habitants. Il s'agit d'attribuer à chaque citoyen un numéro d'identification et d'enregistrer deux scans d'iris, 10 empreintes digitales, une photo numérique et des données individuelles telles que le nom, le sexe, la date de naissance et les coordonnées. À l'occasion du recensement biométrique, un compte bancaire est ouvert lorsque les personnes concernées n'en détiennent pas encore. Fin 2014, le programme devrait concerner la moitié des habitants du pays, pour un coût total de 27 milliards d'euros. Cette identification des individus devrait faciliter l'accès aux droits et aux services, à l'emploi, voire à la participation démocratique. Elle devrait aussi permettre de mieux cibler les dispositifs de lutte contre la pauvreté et de limiter le non recours. Par exemple, dans l'État de Delhi, le passeport biométrique devrait permettre d'identifier les personnes éligibles au programme alimentaire « *Food Security Scheme* » et de verser par virement bancaire l'allocation mensuelle de 600 roupies (9 euros) par ménage. Jusqu'à présent, les allocations étaient plutôt versées de la main à la main par les chefs de village.

Sources : Charaka News, Lettre d'info de Rodolphe Monnet, conseiller aux affaires sociales de l'ambassade de France en Inde – n°5 – 01/2013

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-12-12/lucknow/35772788_1_aadhaar-number-unique-identification-authority-uidai

► La couverture des risques sociaux

Assurance



Les **Japonais** sont les champions du monde de la dépense pour les polices d'assurance. Alors qu'ils ne représentent que 2 % de la population mondiale, ils payent 18 % du total versé de par le monde en primes d'assurances. Les raisons sont sans doute multiples et en partie liées à leur système d'assurance maladie ou de retraites. Mais l'article de *Japan Today* met également en cause, d'une part, la faible propension des Japonais à faire jouer la concurrence et à étudier de près le contenu des contrats qu'ils signent et, d'autre part, le niveau élevée de frais de gestion demandés par les compagnies japonaises à leurs clients.

Source : site d'informations *Japan today*, 26/12/12

<http://www.japantoday.com/category/national/view/japanese-pay-18-of-worlds-total-insurance-premiums>

Éducation



Le ministère **israélien** de l'Éducation a lancé une initiative visant à assouplir et élargir la carte scolaire pour permettre aux parents de choisir, en partie, les écoles élémentaires de leurs enfants en tenant compte des approches pédagogiques qui y sont développées. En Israël, les enfants étaient jusqu'ici affectés à des écoles en fonction de critères géographiques. À partir de la rentrée 2013-2014, les parents des élèves entrant en première année d'école élémentaire pourront faire des demandes dans une zone géographique définie mais plus étendue qu'auparavant, pour obtenir l'accès à des écoles en fonction de critères pédagogiques (philosophie d'enseignement, spécialisations, etc.). Ce nouveau processus s'appliquera à une quinzaine de municipalités. Cela fait suite à une phase expérimentale menée en 2010 dans 19 écoles et 4 villes : l'évaluation du dispositif montrait que les élèves accédaient ainsi à 90 % de leurs premiers choix et qu'environ un élève sur 5 choisissait finalement effectivement une école autre que celle à laquelle il aurait été auparavant affecté. Pour le ministère, le dispositif est probant et permet de conserver une égalité des chances dans le secteur public tout en renforçant l'adhésion des parents.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 20/01/13

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=300252>



Le *Glee club*, ateliers d'anglais sur scène (danse, chant, théâtre), une initiative de la société civile **israélienne**, a pris une ampleur nationale et permettrait de favoriser l'apprentissage de l'anglais chez les élèves. Cette idée a été développée par une actrice qui a suivi son parcours scolaire aux États-Unis avant de faire son service militaire en Israël. Inspiré des options offertes aux lycéens américains, ainsi que d'une émission populaire télévisée, le dispositif propose aux élèves âgés de 8 à 15 ans des ateliers extra-scolaires de danse, chant et théâtre, exclusivement en anglais, avec un concours à la clé. Des compétences de travail en équipe, d'expression orale et de pratique de l'anglais sont ainsi développées et peuvent attirer des élèves même peu motivés initialement par l'apprentissage des langues vivantes.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 24/01/13

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=300898#>



Le gouvernement **argentin** a annoncé la diffusion, auprès des professeurs des écoles, d'un guide indiquant la procédure à suivre en cas de violence d'un élève. Il décrit précisément le protocole que doit suivre un professeur pour gérer une situation conflictuelle pouvant aller d'une bagarre armée entre élèves à des violences sexuelles en dehors de l'établissement. Le livre contient plus de 80 situations différentes de violence et doit être distribué à 17 000 écoles publiques et privées. Toutefois, certains professeurs mettent en garde contre les préconisations faites. Ainsi, si un élève armé entre dans la classe, le professeur doit attendre les parents de l'enfant, le directeur de l'école et la police avant de tenter quoi que ce soit. Malheureusement, pendant ce temps d'attente, une tragédie peut vite arriver.

Source : quotidien *Clarín*, 05/12/12

http://www.clarin.com/sociedad/escuelas-guia-tratar-alumnos-violentos_0_823117741.html



Améliorer les habitudes alimentaires des enfants et des adolescents **brésiliens** est l'objectif du programme « Mes plats sains à l'école ». De 7 heures à 17 heures 30, plusieurs nutritionnistes feront l'évaluation nutritionnelle d'environ un millier d'élèves d'une école d'État. En plus de cette évaluation, les élèves pourront participer à des activités dont le but est de réaliser le contenu d'une assiette avec des aliments en plastique. Les nutritionnistes expliqueront alors les propriétés de chaque aliment et la manière d'équilibrer les repas pour les rendre plus sains.

Source : quotidien *Folha de S. Paulo*, 11/12/12

<http://www1.folha.uol.com.br/folhinha/1199191-nutricionistas-avaliam-habitos-alimentares-de-cerca-de-mil-estudantes.shtml>



Le capitaine de l'équipe de basket-ball d'un lycée d'**Osaka** s'est suicidé après avoir subi des punitions corporelles de la part de son entraîneur. Cet événement tragique a suscité un débat de grande ampleur au Japon, où les défenseurs de telles punitions restent nombreux. Même si l'article 11 de la loi sur l'Éducation de 1947 interdit les punitions corporelles, aucune sanction ne semble prévue pour celui qui les pratique, à moins qu'elles n'aient abouti à des blessures importantes, voire au décès de l'élève. Hiroshi Totsuka, qui dirige un établissement qui accueille des mineurs ayant des problèmes de comportement, a été condamné à 6 ans d'emprisonnement pour mauvais traitements après que plusieurs de ces jeunes sont décédés suite à des punitions extrêmement sévères. Néanmoins, il dirige toujours son école et reste un fervent défenseur de la discipline japonaise à l'ancienne. Certains partis conservateurs japonais, tel le Parti de la Restauration, sont dans ce cas. Néanmoins, le Parti Libéral Démocrate au pouvoir, qui prépare une loi contre le harcèlement à l'école, semble vouloir y introduire une disposition qui rendrait obligatoire de rapporter les cas de punitions corporelles aux gouvernements locaux.

Source : site d'informations *Japan Times*, 1/02/13

<http://www.japantimes.co.jp/news/2013/02/01/national/two-sides-to-corporal-punishment-practices-in-japan#.UQvGjq9P-Rl>



La conversion de l'école au digital se poursuit en **Italie**. Désormais, tous les parents devront inscrire leurs enfants à l'école *via* internet. Or, selon les données de l'Istat (Institut national italien de la statistique), seules environ 44 % des familles utilisent internet à la maison. Certaines associations scolaires et de consommateurs déplorent ce choix, qui pénalise notamment les familles déjà les plus en difficulté, et regrettent que le temps de l'inscription ne constitue plus un temps de rencontre dans l'école. Elles expliquent par ailleurs qu'un passage au numérique trop précipité ne réduira pas les coûts de gestion et les procédures à court terme car les écoles doivent désormais mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les parents rencontrant des problèmes pour inscrire leurs enfants en ligne.

Source : site d'informations *ilfattoquotidiano.it*, 18/01/13

<http://www.ilfattoquotidiano.it/2013/01/18/scuola-genitori-obbligati-a-iscrivere-solo-sul-web-ma-non-tutti-hanno-internet/472981/>



Aux **États-Unis**, la fusillade de Newtown a donné des idées aux inventeurs. Parmi elles, celle, très lucrative, du cartable blindé ou pare-balle. Pesant quelques centaines de grammes, indissociable des autres cartables, il coûte en moyenne entre 200 et 400 dollars. La mise en place d'un blindage dans les sacs d'école standard est également possible : « il a la forme d'un livre de classe que l'on glisse dans la doublure », selon un fabricant. Tout blindé qu'il soit, ce cartable d'un nouveau type continue d'être prisonnier des stéréotypes de genre [« Petite sirène » *versus* « Avengers »] : changer les habitudes, oui, mais pas toutes.

Source : site d'informations du *Nouvel Observateur*, 20/12/12



L'université de l'**Iowa** invite ses étudiants à se définir comme gay, bisexuel ou transsexuel ou bien comme hétérosexuel dans son formulaire d'inscription. Il n'est pas obligatoire de répondre. Cette question sur l'orientation sexuelle participe de la préoccupation de l'établissement d'être représentatif de la diversité de la société américaine (lutte contre les discriminations, reconnaissance de la différence *via* des subventions aux associations LGBT, etc.), ce qui fait partie des directives adressées aux universités par l'État fédéral.

Source : site d'informations *Le Figaro étudiant*, 14/12/12



Le **Danemark** va expérimenter un lycée radicalement différent dans le cadre du programme « repenser le lycée à partir de zéro » : prise de parole des professeurs limitée à des plages de 7 minutes, plusieurs enseignants par classe pour une approche pluridisciplinaire privilégiant la résolution de « problèmes », devoirs réalisés en classe, suppression des manuels au profit de plateformes de *e-learning*, désignation pour chaque élève d'un tuteur, etc. 6 lycées sont impliqués depuis la rentrée 2012 pour une durée de 3 ans, soit une cohorte de 168 élèves et un total de 30 enseignants. À ce stade, les enseignants concernés jugent l'expérience « amusante, exigeante et chaotique », la nécessité de faire court et concis étant jugé favorable à l'appropriation des contenus par les élèves.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 29/01/13

<http://cphpost.dk/news/national/school-experiment-shakes-century-old-education-system>

Famille



Au **Japon**, en cas de divorce, il n'existe pas de principe de garde partagée. Seul un parent a la garde de l'enfant, généralement la mère, et il est assez compliqué pour l'autre parent d'avoir accès à son enfant, surtout lorsque les choses se passent mal avec l'ex-conjoint. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que la législation évolue. Le cas de Yasuyuki Watanabe, maire adjoint de la Ville de Nasushiobara, a ainsi été largement médiatisé : après son divorce, sa femme est partie sans laisser d'adresse avec sa fille de deux ans, puis, lorsqu'il a tenté de la récupérer, l'a accusé de violences conjugales. Dans le droit japonais de la famille, c'est le « principe de continuité » qui prime, lequel complique le droit d'hébergement des pères lorsque les mères s'y opposent. La situation est encore plus complexe dans les cas de divorces entre une Japonaise et un étranger, lorsque l'enfant a été élevé à l'étranger et que la mère est retournée au Japon avec celui-ci. La communauté internationale fait pression sur le Japon pour qu'il signe la Convention internationale de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. En tout état de cause, une évolution du droit japonais de la famille resterait nécessaire pour que les enfants puissent avoir accès à leurs deux parents.

Source : site d'informations *Japan Times*, 4/01/13

<http://www.japantimes.co.jp/news/2013/01/04/news/child-custody-injustices-hard-to-fix/#.UQuf869P-Rl>



En **Espagne**, le nombre de divorces prononcés est en chute libre depuis le début de la crise : il a diminué de 27 000 cas entre 2007 et 2010. La crainte de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins ou de payer une pension alimentaire semble être le principal facteur explicatif de cette baisse. Cependant, les avocats soutiennent que cette diminution va s'accroître à l'avenir en réponse à l'entrée en vigueur de la réforme sur les taxes judiciaires. Cette dernière prévoit que les Espagnols payent entre 100 et 1 200 euros pour présenter une affaire devant la justice. Les foyers dont les revenus sont inférieurs à 14 000 euros par an ne sont pas touchés par cette réforme. Le coût d'un divorce s'élève dorénavant à 300 euros de taxes fixes auxquels s'ajoutent 0,5 % de la valeur des biens exigés par les parties.

Source : quotidien *Le Monde*, 19/12/12

http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/12/19/moins-de-divorces-avec-la-crise-en-espagne_1808206_3234.html?xtmc=divorces&xtcr=1



Selon une étude **australienne**, les Chinois nés après 1980 et issus de la politique de l'enfant unique seraient moins compétitifs, moins consciencieux et plus pessimistes que les autres, et auraient donc moins d'aptitudes à l'entrepreneuriat. L'étude s'appuie sur des jeux portant sur des transactions avec des personnes que les individus testés ne connaissaient pas ; elle a montré que les enfants uniques donnaient, en moyenne, 16 % de moins que les autres. Elle alimente les débats en Chine sur la poursuite de la politique de l'enfant unique.

Source : quotidiens *Le Monde*, 12/01/13, et *Les Echos*, 14/01/13

http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2013/01/12/la-politique-de-l-enfant-unique-a-rendu-les-chinois-pessimistes-et-moins-competitifs_1816146_3216.html

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202494588375-chine-l-enfant-unique-un-handicap-pour-la-croissance-528141.php>



Depuis 2006, la **Belgique** a autorisé l'adoption par des couples homosexuels. En 2012, en Flandre, la moitié des enfants adoptés dans le cadre d'une « procédure extrafamiliale et nationale » (c'est-à-dire que ne sont prises en compte ni les adoptions à l'étranger, ni celles par un beau parent ou par un membre de la famille) l'ont été par des couples de même sexe. Ce taux important s'explique par le fait que de nombreux couples homosexuels ont fait leur demande d'adoption en 2007 et se sont donc trouvés en tête des listes d'attente 5 ans après. Pour le Centre flamand pour l'adoption, ce chiffre élevé confirme que les organismes chargés des adoptions nationales ne s'y opposent pas, tout comme les parents biologiques, qui ont un droit de regard sur la situation familiale du couple qui adoptera leur enfant. En revanche, aucun des 122 enfants adoptés dans le cadre d'une procédure internationale ne l'a été par un couple homosexuel, en raison de la fréquente opposition des pays d'origine (principalement l'Éthiopie, la Chine et l'Afrique du Sud).

Source : hebdomadaire *Le Point*, 22/01/13

http://www.lepoint.fr/monde/belgique-la-moitie-des-enfants-adoptes-en-flandre-le-sont-par-des-couples-homosexuels-22-01-2013-1618922_24.php



En **Belgique**, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, a été décidée la décentralisation de la gestion des allocations familiales. Ce transfert, prévu en 2014, s'annonce très compliqué du fait du montant total qu'il représente (5,9 milliards d'euros), mais aussi de la complexité du système belge d'allocations familiales.

Aujourd'hui, il existe 600 à 700 combinaisons de barèmes possibles, le montant des allocations étant déterminé par le croisement de plusieurs critères (régime de travail des parents, statut socio-économique du foyer, rang et âge de l'enfant, etc.). La décentralisation va y ajouter un critère géographique puisqu'elle ouvre la voie à une différenciation selon la Communauté de résidence du bénéficiaire (Flandre, Wallonie, Bruxelles, ou Communauté germanophone). La Flandre songerait ainsi à accorder une importante prime de naissance et à porter l'allocation à 220 euros par enfant. Les pouvoirs publics organisent un transfert progressif des dossiers pour éviter toute rupture dans le paiement des allocations familiales ou toute erreur.

Source : quotidien *La Libre*, 29/01/13

<http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/article/793341/allocations-familiales-differentes-par-regions-l-imbroglio.html>



La cour de cassation **italienne** a confirmé le jugement du tribunal d'appel de Brescia concernant un cas de garde d'enfant. Un père divorcé désirait avoir la garde complète de son enfant : il refusait que son fils soit élevé par son ex-femme et sa nouvelle compagne, craignant qu'il y ait des « répercussions négatives ». La cour de cassation a confirmé le jugement du tribunal d'appel qui avait maintenu la garde exclusive à la mère. Elle a expliqué qu'« il n'y a aucune étude scientifique prouvant qu'être élevé par un couple homosexuel est nuisible au développement équilibré d'un enfant ». La décision a été saluée comme « historique » par les associations homosexuelles et a créé un débat important sur la scène politique. Notons qu'en Italie, l'équivalent du PACS n'existe pas.

Source : quotidien *Il Manifesto*, 12/01/13

<http://www.ilmanifesto.it/attualita/notizie/mricN/9063/>

Gestation pour autrui



L'**Inde** interdit désormais le recours à une mère porteuse par les couples homosexuels ou les célibataires étrangers. Cette décision intervient dans un contexte où le secteur des mères porteuses rémunérées est en plein essor dans le pays. Les nouvelles règles, transmises aux ambassades étrangères fin 2012, stipulent que les couples étrangers souhaitant avoir recours à une mère porteuse en Inde doivent être « un homme et une femme, mariés ensemble depuis au moins deux ans ». La directive précise également que la demande de visa autorise l'entrée dans le pays des parents adoptant du bébé né d'une mère porteuse en Inde, afin d'éviter que ces enfants ne se retrouvent ensuite victimes d'un vide juridique. Les couples devront également demander un visa médical, et non plus un visa touristique. Le nombre d'Indiennes ayant tenu le rôle de mère porteuse contre rémunération n'est pas connu, mais il augmente, selon les milieux médicaux et les experts. Un projet de loi est également en préparation pour réglementer cette activité. Certains estiment que le manque de législation dans ce domaine encourage une économie de l'« utérus à louer » et facilite l'exploitation des femmes les plus pauvres.

Source : quotidien *Times of India*, 18/01/13

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-01-18/india/36415052_1_surrogacy-fertility-clinics-home-ministry

Obésité



La municipalité de Westminster, l'arrondissement du centre de **Londres**, envisage une solution radicale pour lutter contre l'obésité : priver d'allocations les personnes obèses et en surpoids qui ne suivraient les prescriptions d'activité physique émises par leurs médecins. En Grande-Bretagne, une partie des prérogatives en matière de santé publique ont été transférées aux autorités locales, qui ont la responsabilité de verser certaines allocations financées par la fiscalité locale. De nombreuses municipalités autorisent désormais les personnes ayant une prescription médicale à pratiquer une activité physique à titre gratuit dans les installations communales. Or, dans le pays, un quart de la population adulte est touchée par le surpoids et l'obésité, ce qui représente des coûts directs pour le système de santé estimés à 5,1 milliards de livres par an. De nombreuses voix se sont élevées néanmoins pour critiquer cette idée certes séduisante sur le plan comptable, mais à l'efficacité douteuse s'il s'agit de faire effectivement perdre du poids aux personnes en surpoids.

Source : quotidien *Le Figaro*, 3/01/13

sante.lefigaro.fr/actualite/2013/01/03/19655-quartier-londres-veut-mettre-obeses-lamende

Pauvreté



On peut relever plusieurs initiatives récentes de la part de municipalités **britanniques** pour permettre aux enfants de commencer la journée avec un petit-déjeuner gratuit. À Londres, le maire Boris Johnson a annoncé le lancement d'un programme sur trois ans et doté annuellement de 650000 livres : 5 000 petits Londoniens des quartiers les plus défavorisés se verront ainsi offrir un petit-déjeuner composé de bagels, de céréales et de jus de fruits. À terme, ce programme a pour ambition de toucher toutes les écoles dans lesquelles la moitié des enfants bénéficient déjà de la gratuité du repas de midi. Pour l'heure, ce programme ne concerne que 50 écoles de la ville (sur les 400 qui seraient éligibles). Dans le Lancashire, la municipalité de Blackpool a quant à elle décidé d'offrir des petits-déjeuners complets à l'ensemble des 12 000 élèves de primaire, sans conditions de ressources des parents. Blackpool souhaiterait même pouvoir étendre le dispositif aux élèves du secondaire.

Source : quotidien *The Guardian*, 8/01/13

www.guardian.co.uk/education/2013/jan/08/programme-free-breakfasts-hungry-children



À la suite d'une intense polémique dans les médias, plusieurs ONG **suédoises** (dont *Bris, Save the Children Sweden*) renoncent officiellement à utiliser les termes « enfants pauvres » ou « pauvreté des enfants ». Ces expressions s'étaient diffusées depuis des campagnes chocs des associations en 2011, alertant sur l'existence de 220 000 enfants pauvres et suggérant qu'ils ne mangeaient pas à leur faim ou ne disposaient pas de vêtements d'hiver. Depuis, la notion d'« enfants pauvres » était de plus en plus mobilisée par le personnel politique. Un magazine télévisé d'enquête, diffusé le 16 janvier 2013, a dénoncé des campagnes « trompeuses » et des « exagérations », les ONG déduisant abusivement d'un indice de pauvreté relative (fonction du revenu médian des ménages) un état de privation absolue. Les responsables de services sociaux interviewés ont dit ne pas avoir rencontré d'enfants malnutris ou chaussés de sandalettes dans la neige. Les réactions dans l'opinion publique étant vives et nombreuses, les ONG ont déclaré qu'elles recourraient à l'avenir plutôt à la notion de « vulnérabilité économique et sociale » des enfants. Si 7 % des enfants appartiennent à un ménage pauvre (indice de pauvreté relative à 50 % du revenu médian), le taux de privation des enfants est inférieur à 3 %. Il désigne la proportion d'enfants n'ayant pas accès à au moins deux de 14 variables (par exemple, trois repas ou des fruits et légumes frais tous les jours).

Source : quotidien *The Local*, 18/01/13

<http://www.thelocal.se/45696/20130118/#.UQ9vw1d0Ag>

Protection de l'enfance



Le gouvernement **finlandais** a décidé l'installation d'un centre expérimental de prise en charge des enfants victimes de violence à Turku (cinquième ville du pays). Présenté comme un service public de l'enfance maltraitée, il regroupera au sein d'une même structure des magistrats, des policiers, des professionnels de santé et de la protection de l'enfance, afin d'offrir aux enfants un hébergement et une prise en charge intégrée. Cette innovation vise à mieux garantir l'effectivité des droits des enfants victimes et à renforcer la cohérence de l'accompagnement dans ses différentes dimensions, sociales, sanitaires et judiciaires. Le souci est également de ne plus obliger les enfants à réitérer leur récit de vie auprès d'un nombre trop important d'interlocuteurs. Enfin, alors que la protection de l'enfance est une compétence décentralisée confiée aux municipalités, il s'agit pour l'État de promouvoir une norme de qualité de service à l'échelle nationale (qualifications des intervenants, renforcement de l'orientation « vers la protection de l'enfant » dans un système plutôt orienté « services aux familles »).

Accueillie avec enthousiasme par les professionnels, cette expérimentation, si elle s'avère concluante, devrait être diffusée par la création de 5 nouveaux centres dès 2017.

Sources : sites d'informations *Icnews*, 8/01/13, et du Fonds Suisse pour des projets de protection de l'enfance

<http://www.icnews.is/2013/01/08/finland-to-open-new-centres-for-abused-children/>

http://kinderschutzfonds.ch/wp-content/uploads/Bericht_Nett_FR.pdf

Santé



C'est une source de satisfaction au pays des sumos : les **Japonais** sont très peu touchés par les problèmes d'obésité. Selon l'OCDE, seuls 3,5 % de la population seraient obèses, contre plus de 30 % aux États-Unis et dans d'autres pays développés. Le secret des Japonais tient vraisemblablement dans leur régime alimentaire traditionnel, dans lequel le riz brun, le poisson, les légumes et les fruits ont une place prépondérante. On estime ainsi que les Japonais absorbent 25 % de moins de calories que les Américains. Mais au-delà de ce régime alimentaire spécifique, la pression sociale expliquerait également le phénomène : les femmes, en particulier, sont fortement incitées à rester sveltes. Et le gouvernement a fait passer il y a quelques temps une loi extrêmement contraignante qui impose pour les employés un tour de taille maximum à partir de 40 ans : 85 centimètres pour les hommes et 90 pour les femmes sous peine de sanctions pour les entreprises. Enfin, dans les villes, les déplacements à pied sont plus nombreux et plus longs que dans de nombreux pays. Néanmoins, l'adoption plus fréquente de régimes alimentaires occidentaux a fait augmenter le taux d'obésité au Japon depuis plusieurs années.

Source : quotidien *International Business Times*, 25/01/13

<http://www.ibtimes.com/japan-has-many-problems-obesity-isnt-one-them-1038090>



Les problèmes d'obésité et de surpoids pèsent lourd dans le budget **espagnol**. En effet, l'Andalousie consacre 7 %, soit 2,5 millions d'euros, de son budget annuel de santé pour lutter contre ce phénomène. Presque 4 Espagnols sur 10 sont en surpoids, parmi lesquels 18 % souffrent d'obésité (personne dont la masse corporelle est supérieure à 30 %). Ces états entraînent une détérioration de la santé pouvant se caractériser par des douleurs physiques, de l'hypertension ou des hépatites nécessitant des soins médicaux. Près de la moitié des personnes en situation d'obésité sont âgées de deux à 17 ans. Par ailleurs, la prévalence de surpoids semble diminuer avec le niveau d'éducation.

Source : quotidien *El País*, 3/12/12

http://ccaa.elpais.com/ccaa/2012/12/03/andalucia/1354538264_250555.html



Le gouvernement **espagnol** vient d'approuver une loi introduisant le paiement des trajets d'ambulance par les usagers. Toute personne faisant appel à une ambulance pour un transport non urgent ou utilisant des béquilles ou un fauteuil roulant devra payer. Les malades chroniques nécessitant un traitement pendant plus de 6 mois paieront entre 6 et 60 euros à l'année selon leurs ressources financières. Si le traitement est inférieur à un semestre, le coût sera de 5 euros par transport, soit 10 % du coût moyen du trajet. Les personnes en fauteuil roulant ou ayant un casque auditif paieront au maximum 20 euros par an. Concernant les patients avec des béquilles, ce montant s'élèvera à 40 euros.

Source : quotidien *El País*, 21/12/12

http://sociedad.elpais.com/sociedad/2012/12/20/actualidad/1356037877_618741.html



Alejandro Collia, ministre **argentin** de la Santé, a annoncé l'application de la Loi de Mort Digne. Grâce à cette dernière, les malades en phase terminale peuvent désormais refuser les traitements qui ne servent pas à améliorer leur santé. Pour Alejandro Collia, cette loi permet de respecter la volonté des patients et leur droit à une mort digne. Si le malade n'est pas en mesure de prendre une telle décision, son représentant légal ou sa famille peut le faire. La loi prévoit également un droit d'objection de conscience de la part du médecin. Ainsi, un médecin peut refuser d'arrêter le traitement, mais dans ce cas le patient sera adressé à un autre médecin acceptant ce choix.

Source : site du ministère argentin de la Santé, 13/12/12

<http://www.ms.gba.gov.ar/sitios/prensa/2012/12/13/la-provincia-de-buenos-aires-aprobo-hoy-su-propia-ley-de-muerte-digna/>



Selon une étude récente, les **Indiens** vivraient plus longtemps qu'il y a 40 ans. En effet, entre 1970 et 2010, l'espérance de vie moyenne des hommes aurait augmenté de 15 ans, celle des femmes de 18 ans. Ainsi, un homme pourrait espérer vivre jusqu'à 63 ans, une femme jusqu'à 68 ans. À titre de comparaison, un Chinois vivrait 10-11 ans de plus que son homologue indien ; un Américain 13 ans de plus. En Inde, c'est la pollution de l'air qui semble être la principale cause de mortalité. Celle-ci entraînerait en effet pneumonies, asthme, cécité, cancers du poumon, tuberculose, ainsi qu'un faible poids à la naissance. Les autres causes de mortalité sont liées à une alimentation pauvre en fruits et en fer, à l'abus d'alcool et de tabac, et à une activité physique trop réduite.

Source : quotidien *Times of India*, 14/12/12

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-12-14/india/35819054_1_indian-woman-indians-air-pollution



Au cours du neuvième sommet de la santé organisé par la *Confederation of Indian Industries*, le cabinet de conseils McKinsey a présenté un rapport prospectif sur le système de santé **indien**. Il en ressort que les infrastructures de santé figurent en-dessous des seuils définis par l’OMS (1,7 ‰ médecins contre une norme OMS à 2,5 ‰, etc.). Le ministre de la Santé a donc proposé de renforcer les partenariats public/privé et sollicité les acteurs privés pour mieux dépister les maladies cardio-vasculaires et le cancer. L’enjeu est aussi de permettre à la population rurale d’accéder aux soins primaires. Dans le même temps, la *Planning commission*, organe gouvernemental de planification, a publié son pré-rapport qui prévoit une contribution financière pour la santé en forte hausse (+200 %) par rapport au précédent plan. Les principales orientations stratégiques concernent la mise en place de la couverture maladie universelle, la diminution du reste à charge, l’amélioration des infrastructures sanitaires et le développement de la formation des personnels de santé. Enfin, une importante réforme de la tarification des médicaments est en cours : le nombre de médicaments régulés par l’autorité publique devrait passer de 74 à 348 (soit 30 % du marché), parmi lesquels ceux relatifs aux maladies cardiovasculaires.

Sources : Charaka News, lettre de Rodolphe Monnet, conseiller aux affaires sociales de l’ambassade de France en Inde, n°4, 12/12, rapport *Livemint* de McKinsey, quotidien *Times of India*, 10/12/12, et site de *Health India*, 16/01/13

<http://www.livemint.com/Politics/fONIN4YNJZowM440wbsi1J/McKinseys-prescription-for-Indian-healthcare.html>

<http://timesofindia.indiatimes.com/business/india-business/Essential-drug-prices-may-come-down/articleshow/17555695.cms>

<http://health.india.com/news/pranabda-says-universal-health-coverage-is-a-matter-of-faith-for-the-government/>



En **Suisse**, l’Office fédéral de santé publique a chargé un groupe d’experts de dresser un état des lieux de l’enseignement en médecine palliative dispensé dans les 5 facultés de médecine. Cette enquête a établi que la formation de base des étudiants était largement insuffisante, voire inexistante. Il a donc été décidé que tous les étudiants en médecine recevraient désormais une formation de base en médecine palliative durant la phase pré-graduée de leur cursus (6 premières années). Dès la rentrée académique 2014, les universités devront ainsi avoir inscrit dans le cursus obligatoire 30 à 40 heures d’enseignement sur la médecine palliative, mêlant théorie et pratique. Cette mesure sera suivie d’autres initiatives destinées aux spécialistes, dans le cadre de la formation post-graduée et continue. Ces décisions illustrent la volonté nationale de promouvoir ce modèle d’accompagnement des malades en fin de vie comme alternative au suicide assisté.


Source : quotidien *Le Temps*, 18/01/13



L’hôpital Antonius de Sneek (situé dans le nord des **Pays-Bas**) va expérimenter en 2013 une nouvelle technique de désinfection qui permet de traiter les eaux usées d’hôpitaux grâce à des diodes UV immergées dans un réacteur fonctionnant 24 heures sur 24. Dans un contexte préoccupant pour la santé publique de diminution de l’efficacité des antibiotiques et de multiplication des cas de résistance, il s’agit tout particulièrement de limiter le rejet dans l’environnement d’antibiotiques et de bactéries résistantes aux antibiotiques, souvent présentes dans les hôpitaux.

Source : bulletin électronique du ministère français des Affaires étrangères et européennes, 20/12/12


<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/71828.htm>

 Jouer de la musique aurait des effets sur la santé semblables à ceux de l'activité physique par l'activation des mêmes zones nerveuses. D'après une étude menée aux **Pays-Bas**, les musiciens auraient ainsi une pression artérielle moins forte que la moyenne et un rythme cardiaque plus lent. Les musiciens participant à l'étude pratiquaient à peu près deux heures par jour.

Source : site de *radiofrance* 24/01/13, et étude néerlandaise « *Neurocardiological Differences between Musicians and Control Subjects* »


<http://sites.radiofrance.fr/francemusique/actualite/article.php?postID=5706>

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23283752>

 En **Allemagne**, si une personne non mariée est hospitalisée suite à un accident, son conjoint ne peut ni lui rendre visite, ni recevoir de nouvelles de la part d'un médecin sans que la personne accidentée lui ait donné officiellement une procuration. Pour simplifier ces situations, un sénateur allemand propose la mise en place d'un « passeport de conjoints ». La détention d'un tel document permettrait d'être présent de plein droit auprès de son conjoint hospitalisé, en se dispensant de toute démarche administrative spécifique. Un tel passeport comporte l'identité des deux partenaires, ainsi que leurs photos d'identité respectives, et coûte 9,50 euros. Cette initiative est déjà soutenue par le syndicat de police en Bavière.

Source : site d'informations *Gesundheit Adhoc*, 29/01/13


<http://www.gesundheit-adhoc.de/im-ernstfall-hilft-der-partner-pass-gesundheitssenator-empfehl-standard-vollmacht-fuer.html>

 Les hommes se préoccuperaient moins de leur santé que les femmes. Partant de ce constat, comment envisager des politiques de prévention efficaces pour pallier ce déficit d'attention à sa santé ? C'est à cette question qu'est consacré le premier « congrès de santé des hommes », organisé par le ministère fédéral **allemand** de la Santé et l'agence fédérale pour l'information en santé, et qui s'est tenu à Berlin le 29 janvier 2013. Un net écart en termes d'espérance de vie (5 ans en faveur des femmes Outre-Rhin), des comportements à risque (tabac, alcool, accidents de la vie, alimentation plus riche, etc.) plus répandus chez les hommes, ou encore un taux de suicide bien plus élevé (les trois-quarts des suicides concernent des hommes) appellent des réponses spécifiques orientées vers la population masculine. Misant sur le fait que les hommes sont plus souvent connectés à internet que les femmes, l'agence fédérale pour l'information en santé a déjà créé en 2012 un portail web dédié aux hommes (cf. www.maennergesundheitsportal.de) qui propose des conseils en matière de nutrition, de santé mentale, de sevrage tabagique, etc.

Source : site d'informations *Gesundheit Adhoc*, 29/01/13

<http://www.gesundheit-adhoc.de/herausforderung-praevention-und-gesundheitsfoerderung-fuer-maenner-braucht-eigene-strategien.html>

L'usage des réseaux sociaux pour lutter contre la corruption

 À **Bangalore**, l'association *Janaagraha* expérimente un dispositif participatif de lutte contre la corruption. Ainsi, les habitants peuvent, de façon anonyme, répertorier sur le site www.ipaidabribe.com les actes de corruption auxquels ils ont été confrontés. Ils peuvent aussi identifier des procédures efficaces pour enrayer ce phénomène.

L'objectif est, d'une part, d'encourager les citoyens à se mobiliser contre la corruption et, d'autre part, d'inciter le gouvernement à légiférer et à proposer des dispositifs innovants contre la corruption. Chaque jour, entre 25 et 50 rapports sont enregistrés sur le site.

Source : site d'informations *Deccan Chronicle*, 10/12/12

<http://www.deccanchronicle.com/node/7562>

► La promotion du lien social et du « vivre ensemble »

Accueil de la petite enfance



Le Gouvernement **britannique** annonce une réforme de l'accueil de la petite enfance. Les exigences en matière de formation des professionnels seront relevées. Un corps d'enseignants spécialisés va être créé en parallèle : les « *early years teachers* » passeront les mêmes examens que les enseignants de primaire.

Les ratios d'encadrement dans les structures vont être assouplis, ce qui est censé permettre à la fois une croissance de l'offre et une amélioration de la rémunération des professionnels. Mais il s'agit là d'un des points les plus débattus par les opposants à la réforme, qui craignent une baisse des standards de qualité dès lors que les professionnels auront davantage d'enfants sous leur responsabilité. Enfin, des agences d'assistantes maternelles seront créées pour faciliter la recherche et les formalités administratives liées à l'embauche d'une telle professionnelle.

Source : quotidien *The Guardian*, 29/01/13

www.guardian.co.uk/money/2013/jan/29/childcare-reform-proposals-fierce-criticism?INTCMP=SRCH

Coût de l'enfant



L'étude annuelle sur le coût de l'enfant réalisée par un assureur **britannique** indique que les parents dépensent en moyenne 222 000 livres pour élever leur enfant jusqu'à l'âge de 21 ans. C'est 58 % de plus qu'il y a 10 ans. Les dépenses les plus importantes concernent les frais universitaires et ceux qu'occasionnent les enfants en bas âge. Les trois quarts des parents disent avoir été obligés de réduire leur train de vie pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Les frais d'éducation (secondaire et universitaire) ont connu une augmentation de 124 % en 10 ans, pour atteindre aujourd'hui 72 832 livres. Les frais liés à la petite enfance ont quant à eux augmenté de 63 738 livres (+61 % en 10 ans). Les frais de nourriture sont en moyenne de 19 270 livres, les frais liés aux vacances de 16 195 livres. Seules les dépenses d'habillement ont connu une baisse de 5 % par rapport à 2003. En revanche, les dépenses d'équipements technologiques (téléphones, ordinateurs, tablettes, etc.) font une entrée remarquable dans cette étude, avec une moyenne d'achats par an de 302 livres.

Source : quotidien *The Guardian*, 24/01/13

www.guardian.co.uk/money/2013/jan/24/cost-raising-child-up-58-per-cent-decade

Délinquance juvénile



La préférence **suédoise** pour le traitement social de la délinquance juvénile atteindrait-elle ses limites ? Le 29 janvier 2013, le Premier ministre s'est prononcé pour un renforcement du volet répressif de la politique de lutte contre la délinquance des mineurs, alors que le nombre de leurs infractions a progressé de façon dynamique depuis 2006. Reprenant les conclusions d'un rapport sur de « nouvelles sanctions » remis à la ministre de la Justice en mai 2012, il a proposé de créer un couvre-feu et d'équiper de bracelet électronique tant les réitérants que les primo-délinquants de 15 ans à 18 ans. Une convocation systématique et immédiate par les services sociaux des parents de mineurs délinquants a également été soumise à la réflexion. Cette prise de position s'inscrit dans un contexte de questionnement en Suède sur l'équilibre entre approches compréhensive et répressive. Si l'actuel gouvernement de centre-droit a initié depuis 2011 un ambitieux programme d'intervention sociale ciblé sur les jeunes risquant d'être recrutés par des réseaux criminels, des mesures de responsabilisation des parents ont également été adoptées, avec notamment le versement de dommages et intérêts en cas d'infraction de l'enfant mineur au titre de la responsabilité civile. Des travaux sont en cours afin de mieux identifier les « crimes stratégiques » des mineurs, précurseurs d'un parcours criminel.

Sources : quotidien *The Local*, 30/01/13, et site du ministère suédois de la Justice

<http://www.thelocal.se/45896/20130130/#.UQpUAh1d0Ag>

<http://www.regeringen.se/sb/d/14753/a/169404>

Démocratie



Une ONG **israélienne** (*Yad Sarah*) a demandé des subventions au Comité des élections pour le transport des personnes handicapées pendant les élections générales de janvier 2013. L'ONG s'est plainte de discrimination. L'État subventionne les transports publics qui prennent en charge les handicapés (bus et *Israel Railways*), mais pas les opérateurs qui assurent à faibles coûts ce type de services. *Yad Sarah* a une quarantaine de vans équipés en rampes d'accès, qui transportent plutôt les personnes handicapées pour des examens médicaux. Celles-ci peuvent souvent trouver d'autres moyens de transport pour aller voter ; toutefois, l'ONG défend l'utilité de son dispositif pour les handicapés vivant dans des zones plus isolées, au regard des impératifs citoyens.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 11/01/13

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=299231#>

Droit d'asile



Une suite de décisions rendues par le *Danish Refugee Council (DRC)* donne un éclairage sur l'évolution des critères en matière de droit d'asile au **Danemark**. La jurisprudence insistait jusqu'ici sur le caractère personnel des persécutions, ainsi que sur l'exigence faite aux individus d'adopter une attitude discrète, voire secrète en matière de sexualité ou de religion, afin de préserver leur sécurité dans leur pays d'origine. Plusieurs décisions récentes ont accepté le motif de l'appartenance à un groupe discriminé et persécuté, devoir cacher des éléments essentiels de sa personnalité ayant pu être estimé « trop difficile ». Concrètement, un Afghan converti au christianisme, un Afghan homosexuel et une Guatémaltèque transgenre ont été reçus à l'asile ces derniers mois, en rupture avec les pratiques antérieures. Ces ouvertures ne doivent toutefois pas occulter un contexte général de crise de l'asile : le nombre de demandes mensuelles a quasiment doublé en un an (une moyenne de 6 000 fin 2012 contre 3 800 fin 2011), les flux étant nourris par les crises syrienne et somalienne, mais aussi par l'assouplissement des conditions d'accueil temporaire, dont l'autorisation de travailler depuis 2012.

Les demandeurs sont de plus en plus incités financièrement au retour (2 700 euros par adulte et 1 300 euros par enfant pour un retour dans le pays d'origine d'ici le 1^{er} juillet 2013).

Sources : quotidien *The Copenhagen Post*, 20/12/12 et 30/01/13

<http://cphpost.dk/news/national/asylum-gay-afghan-man-sets-precedent>

<http://cphpost.dk/news/national/number-refugees-surges-more-cash-be-offered-rejected-asylum-seekers>

Égalité hommes-femmes



À l'occasion de la sortie du rapport de l'OCDE « *Closing the Gender Gap* », *Japan Today* fait le point sur la situation de l'égalité hommes-femmes au **Japon**. Les Japonaises sont désormais plus souvent détentrices d'un diplôme universitaire que les Japonais : 59 % des Japonaises de 25-34 ans contre seulement 52 % des Japonais de cette tranche d'âge, alors que les proportions sont respectivement de 23 % et 32 % pour les 45-54 ans. Mais les choix diffèrent encore largement entre hommes et femmes en termes de spécialisation : les femmes représentent 60 % des diplômés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, mais seulement 10 % des diplômés dans les secteurs de l'ingénierie et de l'informatique. Elles sont également plus nombreuses dans les filières universitaires courtes et dans les universités les moins prestigieuses. C'est sur le front de l'emploi que les différences demeurent les plus importantes. La différence de salaires atteint 15 % pour les jeunes actifs et autour de 40 % pour les plus de 40 ans. Après la naissance de leur enfant, de nombreuses Japonaises quittent le marché du travail, et, après leur retour sur un marché de l'emploi très dual, sont souvent cantonnées aux emplois mal rémunérés et à temps partiel.

Source : site d'informations *Japan today*, 20/12/12

<http://www.japantoday.com/category/national/view/gender-gap-still-exists-in-japan-in-pay-working-conditions-oecd-report>



Selon une enquête financée par le ministère **japonais** de l'Égalité, de plus en plus de Japonais, notamment chez les jeunes, estiment que les épouses devraient rester à la maison. Ils sont ainsi 51,6 % à défendre cette idée, soit 10 points de plus qu'en 2009. Cette opinion a le plus fortement augmenté chez les jeunes de 20 à 30 ans, avec une hausse de 20 points.

Source : site d'informations *News on Japan*, 17/12/12

<http://newsonjapan.com/html/newsdesk/article/100107.php>



En janvier 2013, l'État fédéral **américain** a levé l'interdiction, pour les femmes, de servir dans l'armée à des postes de combat (artillerie, infanterie, etc.). Des centaines de milliers d'emplois devraient ainsi leur être accessibles, et leur carrière dans l'armée, revalorisée. En effet, avoir occupé un poste de combat est une condition majeure de progression professionnelle. Cette mesure met également fin à une certaine hypocrisie, des milliers de femmes ayant eu de telles fonctions en Irak et en Afghanistan, par exemple (sous dérogation ou dans des situations d'« exception »). Après l'abrogation de la loi *Don't Ask, Don't Tell*, en 2011, qui interdisait aux homosexuels de s'engager, la lutte contre les stéréotypes se poursuit donc dans l'armée américaine. Si cette décision participe du souhait de l'administration Obama de promouvoir l'égalité des chances, elle émane en premier lieu de l'armée elle-même.

Source : quotidien *The New York Times*, 23/01/13

<http://www.nytimes.com/2013/01/24/us/pentagon-says-it-is-lifting-ban-on-women-in-combat.html?pagewanted=all>

Éthique



Des jumeaux **belges** de 45 ans ayant appris qu'ils étaient atteints d'une maladie oculaire dégénérative ont été euthanasiés. En effet, comme ils étaient sourds à la naissance, la perte annoncée de la vue signifiait pour eux la perte de tout moyen de communication et donc de toute autonomie. Cela faisait un an qu'ils avaient déposé leur demande auprès de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie. Pour ce type de cas où le décès n'est pas prévisible à brève échéance, trois critères doivent être réunis pour que la demande d'euthanasie soit acceptée. Premièrement, il faut s'assurer qu'il s'agit bien d'une demande volontaire, réitérée et réfléchie. La deuxième condition est la souffrance, qui peut être d'ordre physique ou psychique, ce qui était en l'occurrence le cas. La troisième condition est que la souffrance soit causée par une affection grave et incurable selon les connaissances scientifiques au moment de la décision, même si des thérapies pourraient être trouvées par la suite.

Source : quotidien *La Libre*, 14/01/13

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/790097/euthanasie-unis-a-la-vie-et-a-la-mort.html>



En **Belgique**, la commission mixte de la justice et des affaires sociales du Sénat a fixé le sujet de l'accouchement dans l'anonymat à son agenda de février 2013, pour aboutir au vote d'un texte d'ici la fin de la législature. En effet, l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance étant une obligation légale, cela peut conduire à des situations critiques (accouchements sans assistance médicale, abandons de nourrissons, etc.). Les partis politiques semblent donc tous d'accord pour instaurer un cadre légal pour les accouchements anonymes. Différents textes ont ainsi été déposés sans qu'aucun ne préconise un système d'anonymat total : « l'accouchement dans la discrétion » est privilégié. La discussion porte principalement sur la nature des informations conservées et les conditions d'accès. Par exemple, le Centre Démocrate Humaniste propose de laisser à la mère un délai de réflexion de deux mois au cours duquel elle peut se rétracter. Le père pourrait, dans le même délai, introduire une demande de reconnaissance de paternité, mais ne pourrait pas s'opposer à l'accouchement dans la discrétion. Sans manifestation des parents, le bébé âgé de deux mois deviendrait adoptable. À ses 12 ans, l'enfant pourrait accéder aux informations sur ses origines biologiques.

Source : quotidien *La Libre*, 17/01/13

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/790832/accoucher-dans-la-discretion-mais-pas-dans-le-secret-absolu.html>

Inégalités



Au **Brésil**, les inégalités entre les femmes ayant un enfant et celles sans enfant augmentent fortement. Le revenu moyen d'une femme avec un enfant était 11 % plus faible que celui d'une femme sans enfant en 2009. En 1992, cet écart était seulement de 4 %. Ce phénomène, généralement appelé « *Motherhood penalty* », est bien connu des sociologues. Selon Maira Andrade Paulo, professeure à l'université de Minas Gerais, « les femmes sans enfants peuvent investir plus fortement dans leur capital humain » et acquérir des qualités professionnelles qui ont une forte valeur sur le marché du travail.

Source : quotidien *The Rio Times*, 04/12/12

<http://riotimesonline.com/brazil-news/front-page/working-mothers-earn-11-less-in-brazil/#>

Insécurité



La chambre des députés **argentine** vient d'adopter une loi interdisant aux personnes de moins de 21 ans de pratiquer le *paintball*. Selon cette loi, toute personne âgée de moins de 21 ans ne pourra pas pratiquer une « activité qui a pour objectif le développement de jeu de guerre, comme le *paintball* et ses variantes, et durant laquelle des répliques d'arme fonctionnant à air comprimé ou à gaz sont utilisées ». Une personne majeure pourra réaliser ce type d'activité à la seule condition qu'elle ait au préalable obtenu un permis de la part du ministère de la Sécurité. Ce permis ne sera donné qu'après avoir fait une demande officielle semblable à celle pour détenir une vraie arme à feu.

Source : quotidien *La Nación*, 16/12/12

<http://www.lanacion.com.ar/1537613-los-menores-de-21-anos-no-podran-jugar-al-paintball>

Jeunes et ville



Depuis le 1^{er} janvier 2013, dans la commune de Kehrsatz, près de **Berne**, les moins de 16 ans ne peuvent plus se tenir dans l'espace public après 22 heures, à moins qu'ils ne soient en train de regagner leur domicile ou qu'ils ne soient accompagnés par un adulte qui les surveille. Selon les autorités municipales, ce règlement permettrait aux services de sécurité d'intervenir plus facilement pour prévenir les actes de vandalisme et le tapage nocturne.

Source : quotidien *Le Matin*, 28/01/13

<http://www.lematin.ch/suisse/localite-bernoise-interdit-jeunes-sortir-22h00/story/18147686>

Précarité



L'Union démocratique du centre (UDC) du canton **suisse** de Zoug a déposé une proposition de loi visant à interdire aux bénéficiaires de l'aide sociale de posséder une voiture. Des exceptions seraient possibles pour des raisons de santé par exemple. Les défenseurs du texte estiment que cette mesure permettrait d'« éviter que des gens dépensent l'argent qui leur est versé pour des voitures au lieu d'entretenir leur famille ». Les bénéficiaires de l'aide sociale feraient aussi « un geste pour la protection de l'environnement en utilisant les transports publics ».

Source : site d'informations *20 minutes.ch*, 30/01/13

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Pas-de-voiture-pour-les-personnes-a-l-aide-sociale-29899911>

Prison



La Cour européenne de justice a condamné **l'Italie** pour violation des droits de l'Homme et traitements dégradants et inhumains. Le pays devra verser 100 000 euros à 7 détenus de deux prisons pour les avoir enfermés dans moins de trois mètres carrés chacun. La Cour a également fixé à l'Italie un délai d'un an pour régler la question du surpeuplement carcéral. Notons, toutefois, que les mesures mises en place en 2012 commencent à porter leurs fruits : le nombre de détenus est passé de plus de 68 000 à 65 000 et la fréquence du recours à des dispositifs alternatifs à la prison (bracelet électronique, prisons pour un temps limité dans la semaine, etc.) augmente.

Source : quotidien *la Repubblica*, 01/01/13

http://www.repubblica.it/politica/2013/01/08/news/carceri_strasburgo_condanna_italia_violati_diritti_detenuti_trattamento_inumano-50108468/

Prostitution masculine



Autorisée en **Allemagne**, la prostitution est régulée depuis 2001 par la loi, même si des différences peuvent être importantes entre régions (à Munich par exemple, elle est interdite... Elle se développe donc en dehors de la ville). Depuis quelques années, la prostitution des hommes est plus répandue. Ces hommes seraient souvent jeunes, issus des pays d'Europe de l'Est, principalement de Roumanie et de Bulgarie. Venus en Allemagne sur la promesse de bien gagner leur vie, ils sont souvent illettrés et rarement suivis sur un plan médical.

Source : quotidien *Die Zeit*, 30/01/13

<http://www.zeit.de/gesellschaft/zeitgeschehen/2013-01/prostitution-maenner-strich-roma>

Services publics



Un référendum d'initiative populaire tenu en 2011 avait résulté en un refus massif (96 %) de la privatisation du secteur de l'eau engagé par le gouvernement **italien** d'alors. En 2013, suite à un décret signé par Mario Monti qui est venu combler le « vide législatif » laissé par le référendum, les tarifs de l'eau seront fixés par l'Autorité de l'énergie électrique et du gaz.

Source : quotidien *Corriere della Sera*, 18/01/13

<http://www.corriere.it/inchieste/reportage/societa/acqua-la-sfida-xxi-secolo/7a0ffaf0-6005-11e2-9e33-1d7fb906e25e.shtml>

Social impact bond



Le *Department for Work and Pensions* **britannique** s'apprête à lancer un « *social impact bond* » pour financer le développement d'un programme appelé « *Teens and Toddlers* » [« Ados et bambins »]. Ce programme a été conçu à l'origine par la veuve du célèbre écrivain Aldous Huxley. Il est implanté au Royaume-Uni depuis plusieurs années. Le principe consiste à sélectionner des adolescents à problèmes d'une quinzaine d'années (c'est-à-dire en voie de déscolarisation, sans emploi ni qualification), auxquels on propose, pendant 18 semaines, une série de formations sur l'intelligence émotionnelle, la gestion du stress, les conduites à risques, la sexualité. L'originalité réside dans le fait de combiner ces formations avec des ateliers en présence de tout-petits dont les adolescents doivent prendre soin. Au rythme d'une après-midi par semaine, ces ateliers permettent de responsabiliser les adolescents et de les apaiser. Ce programme a d'ores et déjà touché plus de 1 100 adolescents dans le nord-ouest du pays (où est implantée l'association porteuse du projet). Les nouveaux financements permettront de réaliser un suivi des ados passés par le programme pendant 18 mois supplémentaires. Ils seront contactés à raison d'une fois par mois pour les accompagner dans la suite de leur parcours de vie.

Source : quotidien *The Guardian*, 8/01/13

www.guardian.co.uk/social-care-network/2013/jan/08/bringing-together-teens-toddlers-neets

Vieillessement



La population **japonaise** a diminué dans des proportions record en 2012. 1 245 000 décès et 1 033 000 naissances. La population japonaise a donc perdu 212 000 personnes en 2012. Il reste tout de même 126 millions de Japonais, mais des Japonais qui sont de plus en plus vieux : plus de 20 % de la population est en effet âgée de 65 ans ou plus.

Source : site d'informations *Japan Today*, 2/01/13

<http://www.japantoday.com/category/national/view/japans-population-logs-record-drop-in-2012>



En **Chine**, plusieurs mesures en faveur des personnes âgées ont été annoncées pour 2013. Les pensions destinées aux retraités des entreprises augmenteront de 10 % ; il s'agit de la neuvième année consécutive d'augmentation. Une loi de protection des personnes âgées va entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2013, qui renforcera les obligations des adultes à l'égard de leurs parents : ils leur devront en cas de besoin un soutien financier et seront même obligés de leur rendre des visites régulières, les personnes âgées se sentant abandonnées pouvant les poursuivre en justice. Enfin, le vice-ministre des Affaires civiles a annoncé que les personnes âgées ayant perdu leur enfant unique, qui sont au nombre de deux millions, devraient recevoir un soutien du gouvernement analogue à celui dispensé aux personnes n'ayant aucune source de revenus.

Sources : hebdomadaire *Le Point*, 3/01/13, et sites d'informations *French.peopledaily* et *Bien-vieillir*, 3/01/13

http://www.lepoint.fr/monde/chine-de-tes-vieux-parents-tu-t-occuperas-03-01-2013-1608254_24.php

<http://french.peopledaily.com.cn/VieSociale/7956840.html>

<http://bien-vieillir.net/2013/01/03/vers-un-soutien-des-personnes-agees-sans-enfant-en-chine/>

Ville



Le Premier ministre Wen Jiabao a indiqué que la **Chine** établirait graduellement un système de taxation immobilière sur les transactions et la propriété, sur la base d'expériences à Shanghai et Chongqing. La mesure vise à limiter l'augmentation des prix sur le marché immobilier et à fournir de nouvelles ressources aux gouvernements locaux, qui se financent aujourd'hui surtout par la vente de terrains, ce qui a de multiples effets pervers. Cette mesure s'inscrit dans une politique conduite depuis plusieurs années pour lutter contre l'inflation en matière immobilière. Depuis 2010, le gouvernement a interdit d'acheter un deuxième appartement, a encadré le crédit, relevé le niveau d'apport personnel minimal et créé des taxes foncières dans certaines villes. Ces mesures ont permis de stabiliser les prix à l'achat. Toutefois, l'envolée se poursuit dans le secteur locatif, les loyers ayant augmenté de 10 % dans les grandes villes depuis 2011 et de 20 % à Pékin au premier semestre 2012.

Sources : quotidiens *Les Echos* et *La Tribune*, 2/01/13

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/monde/actu/0202502384705-cette-nuit-en-asie-vers-un-systeme-de-taxation-immobiliere-en-chine-529072.php>

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20130102trib000740273/le-paradoxe-du-controle-gouvernemental-chinois-sur-l-immobilier.html>



Le 12 janvier 2013, le niveau de pollution par les microparticules à **Pékin** a pulvérisé tous les records. Il a atteint 728 microgrammes par mètre cube, alors qu'il était considéré jusqu'ici qu'il ne pouvait dépasser 500, niveau déjà irrespirable, et que la valeur maximale recommandée par l'OMS est de 25. Les causes de la pollution sont connues : combustion du charbon pour le chauffage, production industrielle et trafic routier. La polémique enfle dans les médias chinois, certains s'interrogeant sur l'opportunité du développement économique s'il est à ce prix.

Sources : quotidien *Les Echos*, 01/13

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202497174071-l-image-de-pekin-ternie-par-un-pic-de-pollution-sans-precedent-528460.php>

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202495843161-a-pekin-un-air-plus-irrespirable-que-jamais-527965.php>



Les grandes villes **allemandes** ne sont plus épargnées par la hausse des prix des loyers. À Berlin, en plus des étudiants et des retraités, sont désormais concernées les familles de classes moyennes (à deux revenus moyens) qui se voient contraintes de quitter progressivement les quartiers du centre, tour à tour rénovés et qui voient leurs loyers considérablement augmenter. Ce sujet est entré dans la campagne électorale : le candidat du SPD, Peer Steinbrück, prône un « plan d'action national pour le logement et l'urbanisme » et souhaite protéger les locataires des augmentations abusives des loyers. Mais le débat est beaucoup plus large et porte sur le visage de la ville de demain : qui pourra vivre en ville ? Quels rapports entre locataires et propriétaires ? Comment envisager dans la ville la mobilité de tous, l'intégration des étrangers, le bien-être des familles comme la question des émissions de dioxyde de carbone ? Alors que, jusqu'ici, l'Allemagne se croyait épargnée par ces questions qui agitaient ses partenaires voisins, le débat est ouvert.

Source : quotidien *Die Zeit*, 21/12/12

<http://www.zeit.de/2012/51/Wohnungsnot-Sozialwohnung-Stadt>



Le « partage de voiture » (*car-sharing*) se développe aux **États-Unis** dans certaines agences de location : on peut désormais louer un véhicule à la minute et non à l'heure, et le laisser en ville (dans un périmètre défini) sans avoir à le ramener à l'agence. En 2012, près de 800 000 personnes ont fait appel à un service de partage de voiture, soit une augmentation de 44 % par rapport à 2011. Les réservations se font par internet ou par une application *smartphone*. La voiture est déverrouillée grâce à une carte magnétique que l'on fait glisser sur le toit de la voiture. Les petits trajets quotidiens comme se rendre à l'université ou à l'hôpital correspondent particulièrement bien à ce type de service. Afin de séduire une clientèle toujours plus nombreuse, les entreprises se sont parfois spécialisées (adaptation aux passagers ou conducteurs handicapés, réservation de places de parking gratuit en ville, location de véhicules de luxe). Selon un représentant de Daimler, le *car-sharing* est innovant en ce qu'il préfigure ce que seront les modes de transport dans la ville de demain, et qu'il illustre le fait que, désormais, les gens souhaitent payer pour ce qu'ils consomment exactement.

Source : quotidien *The New York Times*, 25/01/13

http://www.nytimes.com/2013/01/26/business/car-sharing-services-grow-and-expand-options.html?_r=0



Suite à des bousculades mortelles sur les rails du métro new-yorkais fin 2012, la diffusion de messages audio de sécurité à destination des passagers a vu sa régularité augmenter (généralement tous les quarts d'heure, et parfois en sus à l'arrivée d'une rame). La mise en place de barrières de protection est également à l'étude.

Source : quotidien *The New York Times*, 11/01/13

<http://www.nytimes.com/2013/01/12/nyregion/after-2-deaths-subway-riders-hear-more-warnings-to-stand-clear.html>

Violences domestiques



Selon un rapport de la Fédération des femmes de **Chine**, le statut social des femmes dans le pays s'est beaucoup amélioré en 10 ans, mais il demeure des problèmes importants. Leur taux d'emploi est de 71 %, mais l'écart de rémunération avec les hommes est élevé (les femmes gagnent 67,3 % des revenus moyens des hommes en milieu urbain et 56 % en milieu rural). Surtout, 24,7 % des femmes déclarent avoir subi des violences domestiques, sous diverses formes (insultes, coups, restriction de leur liberté personnelle, contrôle économique ou rapports sexuels forcés). Elles font très rarement appel à la police.

Source : site d'informations *French.peopledaily*

<http://french.peopledaily.com.cn/VieSociale/8106354.html>

▶ Divers sujets d'intérêt

Prénoms



Doit-on laisser les parents entièrement libres de choisir le prénom de leurs enfants ? Alors que la question du harcèlement à l'école fait l'actualité au **Japon** et que des prénoms de plus en plus farfelus sont donnés à des enfants par leurs parents, Shinzo Abe, le chef du parti libéral, a estimé lors d'une sortie largement commentée, que l'on ne pouvait laisser des parents choisir pour leur enfant un prénom comme Pikachu (du nom d'un personnage du jeu Pokemon), susceptible de lui causer du tort auprès de ses camarades et plus tard dans la vie. La presse s'est emparée du débat et il semble bien que la majorité des Japonais estiment que, sur ce point au moins, Shinzo Abe a raison.

Source : site d'informations *Japan Today*, 3/12/12

<http://www.japantoday.com/category/national/view/abe-takes-a-stand-against-parents-naming-their-children-pikachu>

Centre d'analyse stratégique

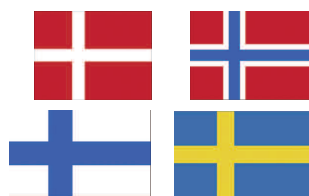
Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre.

PLUS D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :
Jean-Michel Roullé,
Responsable de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

PAYS



RÉFÉRENTS

Marine Boisson

Catherine Collombet

Pierre-Yves Cusset

Virginie Gimbert

Marie-Pierre Hamel

Noémie Houard

Guillaume Malochet

David Marguerit

Marie-Cécile Naves

Mathilde Reynaudi

Sarah Sauneron

Vanessa Wisnia-Weill

Travaux coordonnés par Delphine Chauffaut
delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

www.strategie.gouv.fr

[centredanalysestrategie](https://www.facebook.com/centredanalysestrategie)

[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

www.strategie.gouv.fr